

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1009

Artikel: Crédit hypothécaire : après le pavé dans la mare
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après le pavé dans la mare

(ag) Quelques commentaires à propos de la quatrième hausse des taux hypothécaires et des réactions qu'elle a suscitées.

● Idées simples

La surveillance conjoncturelle des taux retient toute l'attention. Et dans la mousse des commentaires on déclare vouloir examiner — il faut prouver que l'on pense loin — une politique qui soit autre chose qu'un coup de poing sur la table. Le Message du Conseil fédéral s'y exerce un peu.

Sont cités à ce titre: le financement par du long terme des crédits hypothécaires, le rôle que pourraient jouer dans ce cas les caisses de pension, la nécessité d'un amortissement plus soutenu.

La presse syndicale, sous la signature de Beat Kappeler, et *Domaine public* préconisations une telle politique depuis longtemps. Sans succès. Et tout d'un coup elle devient momentanément à la mode. Or un passage à l'acte impliquerait un travail en profondeur. Il n'est pas possible sans une concertation et la mise en place d'outils de gestion.

Il est probable qu'une fois l'agitation calmée, les banques n'auront plus besoin de l'alibi. Et les idées simples ne seront toujours pas en prise.

● La désinformation

La Commission fédérale des banques a critiqué les compétences que le Conseil fédéral voudrait accorder à M. Prix dans le domaine des taux hypothécaires. Elle seule connaît la situation réelle de chaque banque; elle n'admet pas que des décisions extérieures puissent mettre en difficulté des établissements.

Immédiatement cette intervention s'est transformée en propos de couloirs et titres de la presse sous cette formule: les hommes de M. Stich contre la surveillance. Or, chacun sait qu'il s'agit d'une commission nommée par le Conseil fédéral et totalement indépendante du pouvoir politique.

● Sauver la face

Le Parlement est décidé à refuser l'extension de la surveillance aux crédits hypothécaires. La semaine passée, J.-P. Delamuraz a vécu devant le groupe radical un mercredi noir.

La question qui préoccupe chacun désormais est de sauver la face. Un désaveu

cinglant du Conseil fédéral conforterait trop ouvertement l'opinion que les banques commandent en ce pays. Donc il faut masquer cette évidence. Un report de l'entrée en vigueur des nouveaux taux, pour autant que le marché le justifie toujours, fera l'affaire. D'une part, ce geste coûte quelque chose aux banques, d'autre part le Conseil fédéral peut prétendre que sans son intervention la concession n'aurait pas été obtenue.

Ce camouflage d'un rejet est plus attristant pour la dignité du Conseil fédéral et du Parlement que la mise à nu du véritable rapport de force.

● La Banque nationale dans l'arène

La Banque nationale a adressé aux parlementaires membres de la commission chargée de l'examen de l'arrêté fédéral urgent une lettre les invitant à repousser cette mesure. Même s'il est bon que la Banque nationale ait son indépendance, voire son franc-parler, on s'étonnera de l'absence de concertation entre les hautes sphères. L'intervention de la Banque nationale dans son ton a toute l'arrogance de qui croit seul savoir.

La thèse de la BNS est simple. La politique monétaire restrictive doit se traduire par une hausse des intérêts; c'est la condition pour que le renchérissement soit combattu.

Il faut donc que les locataires et les propriétaires d'immeubles adaptent leur demande aux conditions effectives qui règnent sur le marché de l'argent et des capitaux.

Mais M. Lüscher a beau ne pas ignorer que le marché du logement n'est pas un marché libre et que le surendettement hypothécaire ne permet pas de jouer avec une telle masse sans répercussions sociales lourdes, le doute ne saurait l'effleurer. Il assène sa vérité.

Quant au problème du logement, il s'en tire avec la pirouette déjà entendue au Vorort et dans les milieux radicaux: sur le plan économique, le lien entre les loyers et les taux hypothécaires n'est pas justifiable.

Qu'on nous explique une fois: comment les charges réelles pourraient-elles cesser d'exister? ■

Fédéralisme vivant

(cjp) Une étude comparative sur les Grands Conseils de vingt-trois cantons (Neuchâtel, le Tessin et Vaud manquant) a paru dans le *CH-Magazin* du PDC. On y mesure la charge difficilement comparable des députés. Vingt cantons ont indiqué le nombre d'objets traités en 1989. Il y en a 1300 à Berne et 16 à Schaffhouse, 32 aux Rhodes-intérieures d'Appenzell et 45 à Schwytz.

Dans trois cantons il y a moins de dix jours de session par année alors qu'il y en a 48 à Berne. Dans le canton d'Argovie, il y a des séances hebdomadaires, ailleurs les séances sont groupées en sessions.

Grosses différences constatées pour l'indemnisation des députés: 60 francs d'indemnité journalière pour les députés uranais, 200 francs pour les députés bernois et lucernois. A Zoug, les élus touchent une indemnité annuelle de 955,55 francs alors qu'elle est de 2500 à 3500 francs dans le Jura.

Dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-intérieures, l'acceptation du mandat de député est obligatoire pendant dix ans alors qu'à Bâle-Campagne aucun député ne peut rester plus de 16 ans en fonction.

Notons que pour vingt cantons ayant donné une réponse, l'âge moyen des députés varie entre 45 ans à Nidwald et 52 ans à Schaffhouse et St-Gall. ■

Fichophobie

(réd) Les fiches fédérales occupent bien du monde: en plus des fonctionnaires chargés de répondre aux demandes des citoyens, des historiens et des commissions d'enquête, les membres des comités «contre l'Etat fouineur» ne chôment pas, puisqu'ils récoltent des signatures pour leur initiative et continuent d'éditer leur journal *Fiche et fouine*, auquel on peut s'abonner mais qui constitue aussi la plus grande partie de *La Brèche*. Au milieu d'articles et de commentaires franchement fichophobes, même à l'égard de fichiers utiles et innocents, quelques nouvelles assez croustillantes. ■ *Fiche et fouine*, 11, rue de la Borde, 1018 Lausanne.